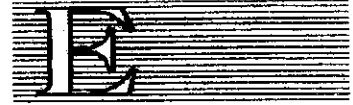




NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: LIMITEE

E/ECA/TRADE/92/19
17 septembre 1993

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion technique du Groupe d'experts préparatoire
à la douzième session de la Conférence des
ministres africains du commerce

Tunis, Tunisie
19-21 octobre 1993

**"MECANISMES DE STABILISATION DES RECETTES
D'EXPORTATION DES PAYS AFRICAINS"**

**(Les accords internationaux de produits de base et les
bourses de matières premières)**

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION GENERALE	1
II.	LA PROBLEMATIQUE DES PRODUITS DE BASE	2
	a. Les produits de base dans les économies africaines	2
	b. Chute continue des recettes d'exportation des produits de base	4
	(i) Facteurs relatifs à l'offre	5
	(ii) Facteurs relatifs à la demande	6
III.	PRINCIPAUX MECANISMES DE STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DE PRODUITS DE BASE	8
	a. Mécanismes de financement compensatoire	8
	(i) Le STABEX	8
	(ii) Le SYSMIN	9
	(iii) La Facilité de financement compensatoire (FFC) du FMI	10
	b. Mécanismes de stabilisation des cours	10
	(i) Les Accords de produits	10
	(ii) Les techniques des marchés boursiers	11
	(iii) Le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base	14
IV.	EXPERIENCE AFRICAINE DANS LA STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE	15
	a. Actions nationales de stabilisation: Caisses de stabilisation ou "Marketing Boards"	15
	b. Actions internationales de stabilisation	17

V.	PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA STABILISATION DES RECETTES D' EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE PAR LES PAYS AFRICAINS.	23
a.	Mesures au plan national	23
b.	Mesures aux plans sous-régional et régional	24
c.	Mesures au plan international	26
VI.	CONCLUSION GENERALE	27
	ANNEXE I	29
	ANNEXE II	30

I. INTRODUCTION GENERALE

1. La question du développement de l'Afrique a fait l'objet de nombreux débats depuis des décennies, aussi bien sur la scène politico-économique internationale que continentale. Ces débats se sont concrétisés, entre autres, par l'adoption du Plan d'action de Lagos (PAL) en 1980, ainsi que du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), et du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique (PPREA) en 1986. La réalisation des objectifs de ces programmes a néanmoins été handicapée par l'insuffisance et la fluctuation des ressources financières allouées au développement de l'Afrique. L'acuité de ce problème et le défi qu'il pose au développement du continent invitent à explorer les voies par lesquelles l'Afrique peut accroître ou stabiliser ses ressources en devises, indispensables pour financer son développement.

2. Les ressources en devises de l'Afrique proviennent de ses exportations et d'autres apports extérieurs sous différentes formes. Le récent rapport sur l'évaluation du PANUREDA a montré le blocage auquel conduit la forte dépendance de l'Afrique de ces apports en provenance de l'extérieur. En effet, ce rapport a constaté que pendant la période du PANUREDA, de 1986 à 1990, l'Afrique a consenti des sacrifices importants pour orienter ses ressources vers la réalisation des objectifs du programme, alors que la communauté internationale a fait très peu par rapport à ses engagements ^{1/}.

3. Dans cette optique, il devient clair que l'Afrique doit davantage compter sur ses propres ressources pour financer son développement, l'apport extérieur ne venant que pour compléter les efforts internes ^{2/}. A part donc cet apport externe sur lequel l'Afrique a peu de contrôle, ses ressources en devises proviennent en grande partie de l'exportation de produits de base. L'instabilité des recettes provenant de l'exportation de ces produits justifie le bien-fondé de la présente étude intitulée: "Mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation des pays Africains (les accords internationaux de produits de base et les bourses de matières premières)."

4. Cette étude rentre dans la ligne des objectifs de la CEA d'assister les pays membres dans leurs efforts de développement. En effet, elle a pour objectif de mettre en exergue les principaux mécanismes pouvant aider les pays africains à stabiliser leurs recettes d'exportation en réduisant les effets des fluctuations des cours des produits de base sur les ressources en devises de ces pays.

5. L'étude sera présentée en quatre chapitres. Au chapitre premier, la problématique des produits de base en Afrique sera brièvement présentée. Le chapitre deuxième discutera des plus

1/ ECA (1991), Report of the Twelfth Meeting of the Technical Preparatory Committee of the Whole (TEPCOW), document E/ECA/CM.17/31 p.16

2/ Ibidem p.17

importants mécanismes de stabilisation. L'objet du chapitre troisième sera de faire le point sur l'expérience africaine dans la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base, tandis que le chapitre quatrième proposera des recommandations pour améliorer la stabilisation des recettes d'exportation des pays africains.

II. LA PROBLEMATIQUE DES PRODUITS DE BASE

6. Le problème des produits de base a dominé les débats sur le développement de l'Afrique depuis les vingt-cinq dernières années. Pour les économies africaines, il se pose en termes de cours qui ne cessent de s'effondrer mais aussi en termes de volumes exportés qui continuent de baisser depuis des années. Le résultat est d'autant plus inquiétant que ces économies dépendent fortement de l'exportation de ces produits.

a. Les produits de base dans les économies africaines 3/

7. Les exportations africaines de produits de base sont composées aussi bien de produits d'origine minérale qu'agricole. Sans sous-estimer l'importance qu'y revêtent les produits minéraux, ces exportations sont plutôt dominées par des produits de base agricoles. Sept pays tirent des produits minéraux plus de 50 pour cent de leurs recettes d'exportation contre une trentaine de pays pour les produits d'origine agricole 4/. C'est cette prédominance qui justifie l'importance que cette étude va accorder aux produits agricoles.

8. L'analyse des données du Rapport Fraser portant sur la période 1982-1986 révèle que pour 21 pays africains, l'exportation d'un seul produit de base fournit plus de 50 pour cent des recettes totales d'exportation. Ce taux atteint 90 pour cent pour certains pays tels que l'Ouganda et la Zambie. Une analyse plus poussée montre qu'en tenant compte de deux produits exportés et au même degré de dépendance de 50 pour cent, le nombre de pays passe à 34, soit 66 pour cent des pays du continent. En augmentant le taux de dépendance à 70 pour cent et en tenant compte de trois produits exportés, le nombre de pays passe à 24 5/. Si l'on considère la seule année 1987, il apparaît que plus de 82 pour cent des recettes d'exportation de l'Afrique provenaient de l'exportation des produits primaires 6/.

3/ Le pétrole et les produits pétroliers ne seront pas pris en compte par cette étude, en raison du fait que le marché pétrolier répond à des normes tout à fait spécifiques.

4/ Nations Unies (1990) - Les problèmes du secteur primaire africain: vers une solution (UNCTAD/EDM/ATF/1) pp.127-137 et p.31. Ce document est couramment connu sous le nom de Rapport Fraser.

5/ Rapport Fraser, calculs basés sur les données du tableau no.2, pp.127 à 137.

6/ ECA (1990), Economic Report on Africa 1990, (E/ECA/CM.16/3) p.28.

9. Le tableau et le graphique no. 1 montrent le degré de dépendance des économies africaines des recettes d'exportation des produits de base.

Tableau 1:

Taux de dépendance des économies africaines des ressources d'exportation des produits de base

Taux de dépendance	Nombre de pays	Total par Groupe	Liste des pays
Sup. 80%	39	39	Alérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comoros, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Equatoriale Guinée, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigérie, République centrafricaine, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Ouganda, Zaïre, Zambie.
50 à 80 %	7	46	Guinée Bissau, Maurice, Réunion, Sao-Tome et Principe, Sénégal, Swaziland, Tunisie.
40 à 50 %	3	49	Gambie, Maroc, Zimbabwe.
20 à 40 %	1	50	Djibouti.

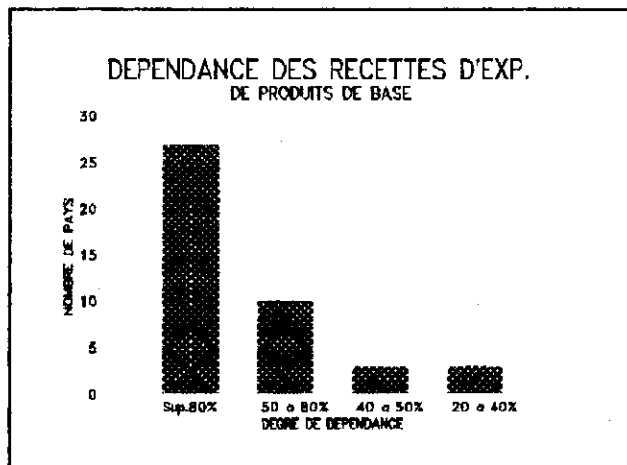
Source: Tableau réalisé à partir des informations contenues dans le Rapport Fraser, pp.127 à 137.

Remarques: - Les pays qui n'apparaissent pas dans ce tableau ne sont pas des pays moins dépendants des produits de base mais sont plutôt des pays qui dépendent des exportations de pétrole et/ou de produits pétroliers que l'étude ne prend pas en compte. Il s'agit de l'Algérie, l'Angola, le Congo, le Gabon, la Libye, le Nigéria et la Tunisie.

- L'Egypte et les Seychelles figurent dans la classe des pays relativement moins dépendants des produits de base (20 à 40 %) non pas parce qu'ils le sont véritablement mais parce qu'ils dépendent en grande proportion de l'exportation de produits pétroliers (pour 61 et 69 pour cent respectivement).

Graphique no 1: Degré de dépendance des pays africains de l'exportation des produits de base

10. Représentées sous la forme d'un graphique, les données du tableau No.1 montrent que plus de 80 pour cent des recettes d'exportation de plus de 60 pour cent des pays africains non producteurs de produits pétroliers dépendent de l'exportation des produits de base. Trente-sept pays ont un taux de dépendance supérieur à 50 pour cent, 40 un taux supérieur à 40 pour cent tandis que tous les pays ont un taux supérieur à 20 pour cent. Il convient de noter, à titre de comparaison, que le taux de dépendance de l'exportation de produits agricoles pour les pays européens censés être fortement dépendants du secteur agricole dans son ensemble ne dépasse pas 20 pour cent.



b. Chute continue des recettes d'exportation des produits de base

11. La chute continue des recettes d'exportation des produits de base tient à des facteurs aussi bien relatifs à l'offre qu'à la demande.

(i) Facteurs relatifs à l'offre

12. La chute des cours des produits de base observée depuis le début de la dernière décennie a été la résultante d'une complexité de facteurs qui rendent difficile la détermination précise de l'impact de tel ou tel facteur pris individuellement. Néanmoins, il est possible de dégager certains éléments qui expliquent cette situation. Ainsi peut-on noter d'emblée que le taux de croissance de la production de la plupart des produits de base exportés par l'Afrique est resté en général supérieur à celui de la consommation, créant une surproduction qui exerça une forte pression sur les prix.

13. Les causes fondamentales de cette expansion de l'offre peuvent être recherchées dans la nature même des produits en question. En premier lieu, l'inélasticité-prix de l'offre des produits de base, en particulier les produits agricoles, est due notamment au fait que les producteurs ne peuvent pas facilement changer d'emploi et de source de revenu à court terme. Ils ne peuvent donc pas s'adapter rapidement aux variations de la demande occasionnées par la chute des cours. Deuxièmement, l'effet préjudiciable de la baisse des prix de ces produits sur la chute des recettes d'exportation, et partant sur la balance des paiements des pays africains, a poussé ces derniers à accroître leur production avec l'objectif de compenser la chute des recettes par une vente de

quantités plus importantes. Enfin, certaines politiques macro-économiques comme la dévaluation des monnaies et la subvention des exportations ont aggravé la pression de l'offre, en occasionnant un coût double aux économies nationales.

14. D'autres facteurs externes sont venus compliquer une situation déjà difficile et ont empêché aux pays africains de gérer efficacement leur commerce de produits de base. Il faut citer, entre autres, l'effet des variations du taux de change du dollar, qui s'est caractérisé par une forte revalorisation surtout pendant la première moitié de la décennie 80. En outre, le niveau très élevé des taux d'intérêt, notamment au début des années 1980, a eu pour effet l'augmentation des coûts de stockage des produits de base et par conséquent un accroissement de l'offre conduisant à la chute des cours. Enfin faut-il souligner que certaines actions ayant pesé sur la baisse des recettes d'exportation telles que la spéculation sur les marchés des produits de base étaient plutôt des facteurs affectant l'Afrique sans que celle-ci n'exerce aucun contrôle sur eux.

15. Ainsi, les cours des principaux produits de base exportés par l'Afrique n'ont cessé de se détériorer ces dernières années (à l'exception des cours des minerais et métaux qui ont monté pendant 3 ans, de 1987 à 1990). En 1990 par exemple, année qui a enregistré les plus bas niveaux de prix depuis 15 ans pour les deux principales exportations, le café et le cacao, les indices des prix de ces produits n'étaient respectivement que de 36,8 et 48 par rapport à leurs valeurs de 1980 ^{7/}. Et en moyenne, une quantité donnée de produits primaires exportés par l'Afrique en 1986-1987 ne pouvait plus acheter que moins de la moitié de ce qu'elle achetait pendant les 35 ans précédents ^{8/}. Les statistiques de la CNUCED portant sur les trois dernières années et la première moitié de 1992 confirment cette tendance. Entre 1989 et 1992, les prix annuels moyens du café, cacao, thé, coton, cuivre, etc. sur différents marchés d'exportation ont continué à baisser ^{9/}. Cette chute des cours a accentué la détérioration tendancielle des termes de l'échange qui, en indices, passaient de 100 à 40 entre 1980 et 1988 ^{10/} tandis que le pouvoir d'achat des exportations passait de 100 à 59 entre 1980 et 1990 comme le traduira le graphique No.2.

^{7/} Rapport Economique sur l'Afrique 1991, p.19.

^{8/} Mark Gersovitz and Christina H. Paxson, "The Economies of Africa and the Prices of their Exports" in Princeton Studies in International Finance, no.68, October 1990.

^{9/} CNUCED (1992), Bulletin Mensuel des prix des produits de base, Volume XII, no.7, juillet 1992. Il s'agit des prix en dollars courants déflatés de l'indice-prix des produits manufacturés exportés par les pays industrialisés.

^{10/} ECA (1990), Review of Trends, Policies and Prospects for Trade in Primary Commodities in Enhancing Africa's Export Performance (E/ECA/TRADE/90/20) p.4.

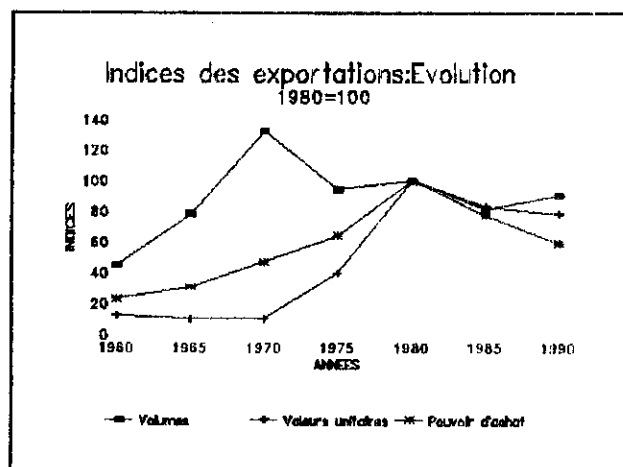
(ii) Facteurs relatifs à la demande

16. La chute continue des recettes d'exportation des économies africaines est souvent uniquement imputée à la chute de leurs cours, en perdant de vue que l'Afrique a également perdu une part importante de ses marchés traditionnels au profit de ses concurrents asiatiques et latino-américains. Il serait dès lors intéressant d'entreprendre une recherche approfondie à ce sujet afin de trouver une solution appropriée à cette situation.

17. Les statistiques montrent que depuis deux décennies environ, la part en volume des exportations africaines de produits de base sur les marchés mondiaux a régressé. En 1988 par exemple, l'Afrique a perdu du terrain sur les marchés du cacao, du café, du coton et du cuivre dans des proportions allant de 20 à 40 pour cent de ses parts de marché de 1970 ^{11/}. Représentée sous forme graphique, la situation des exportations africaines en valeurs, en volumes et en pouvoir d'achat se présente de la façon suivante:

Graphique No.2: Evolution des indices des exportations (Volumes, Valeurs unitaires et Pouvoir d'achat; 1980=100)

18. La question qui se pose à la lecture de ce graphique est de pouvoir déterminer les raisons qui sont à la base de cette chute des exportations en volumes depuis 1970 et en valeurs depuis 1980. Il convient de passer en revue ici les causes les plus saillantes de cette situation ^{12/} qui paraissent en grande partie comme liées au comportement de la demande des produits de base.



^{11/} Rapport Fraser, p.19

^{12/} Bela Balassa (1964) développe des analyses intéressantes à ce sujet dans les chapitres 3 et 5 de son ouvrage intitulé: Trade Prospects for Developing Countries, Richard D. Irwin, Inc. Homewood, Illinois, 450p.

19. La raison majeure du marasme économique en Afrique est que, comme déjà mentionné dans cette étude, les exportations du continent sont dominées par des produits de base agricoles. Or, les pays africains exportent leurs produits sans tenir pleinement compte des changements intervenant sur les marchés de consommation, en l'occurrence les marchés des pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord. Pendant la dernière décennie en effet, la baisse des revenus des consommateurs résultant de la crise économique, combinée avec la faible élasticité-prix, ont fortement influé sur la baisse de la demande des produits de base.

20. Les pays exportateurs n'ont pas intégré dans leurs politiques d'exportation l'importance de l'élasticité-revenu et l'élasticité-prix croisée de la demande de ces produits tropicaux. Par contre, dans ce même temps, les consommateurs traditionnels accroissaient leur autosuffisance par la production de biens substitutifs, ou alors réorientaient leur consommation vers des produits en provenance d'autres régions. C'était le cas notamment avec la réduction de la consommation de café robusta, qui est la variété dominante des exportations africaines, au profit de l'arabica essentiellement produit par les pays d'Amérique Latine. Il faudrait aussi ajouter à cela les politiques protectionnistes instituées par beaucoup de pays occidentaux consommateurs comme un autre facteur ayant réduit sensiblement les exportations africaines sur ces marchés.

21. Enfin ne faudrait-il pas perdre de vue que, comme l'ont relativement bien prédit les estimations de Balassa, la consommation par tête d'habitant de la plupart des produits sous analyse -en particulier les boissons tropicales- dans beaucoup de pays développés d'Europe devait atteindre son point de saturation au début des années 1970 ^{13/}. Il est également évident que dans une certaine mesure, la perte des marchés traditionnels de l'Afrique a été le résultat de problèmes structurels liés au système de production qui est resté archaïque et ne pouvait pas tenir tête à la concurrence des autres régions en développement. En dernière analyse, il faut mentionner l'impact de l'inexistence ou l'inadaptation des politiques marketing des pays africains sur les marchés internationaux dans cette perte de marchés.

22. En guise de conclusion à ce chapitre, il convient de noter que la chute continue des cours des matières premières, doublée de la diminution des volumes exportés ont conduit à une forte baisse des recettes d'exportation. Cette baisse de recettes à son tour a hypothéqué les chances de développement du continent. La détérioration générale des conditions économiques en Afrique, particulièrement pendant les années 1980, a poussé les responsables des économies africaines à qualifier la décennie passée comme une "décennie perdue pour l'Afrique" ^{14/}. C'est sur cette toile de fond que le chapitre suivant se propose d'analyser les mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base présentant un intérêt particulier pour l'Afrique.

^{13/} Bela Balassa (1964), *Op.Cit.*, p.112.

^{14/} *Economic Report on Africa 1990*, p.3.

III. PRINCIPAUX MECANISMES DE STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DE PRODUITS DE BASE

23. L'impact de la chute et de la fluctuation des recettes d'exportation des produits de base sur les économies africaines invitent à voir de près les mécanismes de stabilisation existants et dans quelle mesure les pays africains peuvent davantage en tirer profit. Ces mécanismes se subdivisent en deux groupes: ceux qui agissent directement sur le revenu provenant des exportations: ce sont des "mécanismes de financement compensatoire", et ceux qui stabilisent le revenu en stabilisant les cours.

a. Mécanismes de financement compensatoire

24. Par leur intervention ex post, les mécanismes de financement compensatoire répondent à un principe d'assurance. Lorsqu'une perte de recettes atteint un certain seuil, ils la compensent en octroyant un montant de ressources financières déterminé suivant une formule donnée.

soit $Y_t = P_t * Q_t$

avec

Y_t = Revenu des exportations du produit i l'année t

P_t = Prix à l'exportation du produit i l'année t

Q_t = Volume du produit i exporté l'année t

Si $Y_t < Y'_t \rightarrow$ Le mécanisme intervient

Y'_t = Revenu seuil en deçà duquel le financement compensatoire doit intervenir (pour le produit i l'année t)

Il existe essentiellement trois mécanismes de financement compensatoire présentant un intérêt pour les pays africains: le STABEX et le SYSMIN dans le cadre de la Convention CEE-ACP, ainsi que la Facilité de financement compensatoire du Fonds monétaire international (FMI).

(i) Le STABEX

25. Instauré avec la signature de la Première Convention de Lomé en 1975, le STABEX (système de stabilisation des recettes d'exportation) est un mécanisme de financement compensatoire opérant dans le cadre des accords CEE-ACP. Il a pour objectif de stabiliser les recettes brutes d'exportation de 49 produits agricoles (voir l'article 187 de la convention Lomé IV) des pays ACP. L'intervention du mécanisme est liée à deux conditions: le seuil de dépendance et le seuil de déclenchement 15/.

15/ Ces questions sont traitées dans les articles pertinents de la Convention Lomé IV, notamment les articles 196 et 197.

26. Le STABEX intervient lorsque, d'une part, les recettes d'exportation du produit en question ont représenté au moins 5 pour cent des recettes totales d'exportation du pays l'année précédente: c'est le seuil de dépendance.

$$Y_{n-1} > 0,05 Y_{t-1}$$

Ce seuil est ramené à un pour cent pour les pays ACP les moins développés, enclavés ou insulaires.

$$Y_{n-1} > 0,01 Y_{t-1}$$

D'autre part, il faut calculer un seuil de référence qui est déterminé par la moyenne arithmétique des exportations des six dernières années par rapport à l'année du déficit. Ce calcul exclut les deux années ayant enregistré les montants le plus élevé et le plus bas des recettes d'exportation.

Si $Y_n < Y'_n \rightarrow$ le mécanisme va effectuer un transfert

27. Le montant du transfert s'obtient en calculant la différence entre les recettes réelles perçues et le montant du seuil de référence. De cette différence sont déduits 4,5 pour cent du montant du seuil de référence.

$$X_n = (Y_n - Y'_n) - 0,045 Y'_n$$

Pour les pays ACP les plus pauvres, la déduction est de un pour cent.

$$X_n = (Y_n - Y'_n) - 0,01 Y'_n$$

Le prêt ainsi consenti est remboursé sur 7 ans, sans intérêt, et avec 2 ans de différé. La conditionnalité impose que les fonds soient utilisés en conformité avec l'objectif de rééquilibrage de la balance des paiements ^{16/}

(ii) Le SYSMIN

28. En 1981, le STABEX fut complété par un mécanisme similaire de stabilisation des recettes d'exportation de certains produits miniers, le SYSMIN. La Convention de Lomé IV donne la liste des produits couverts: il s'agit du cuivre et du cobalt, des phosphates, du manganèse, de la bauxite et du minerai d'alumine, de l'étain, du minerai de fer et de l'uranium. Pour bénéficier des transferts au titre de ce mécanisme, le seuil de dépendance doit être de 15 pour cent pour ces produits pris individuellement ou 20 pour cent pour les produits miniers pris globalement, en excluant les minerais précieux autres que l'or, le pétrole et le gaz. Dans le cas des pays les plus pauvres, ces seuils tombent respectivement à 10 et 12 pour cent ^{17/}. La demande pour le financement compensatoire doit provenir d'un pays ayant connu une chute de recettes totales d'exportation d'au-moins 10 pour cent pendant l'année précédant celle où la requête est présentée.

^{16/} S. Calabre(1990), L'Evolution des prix des produits de base, Paris, Economica, p.86.

^{17/} Lomé IV Convention, Article 215.

(iii) La Facilité de financement compensatoire (FFC) du FMI

29. Créée en 1963, la Facilité de financement compensatoire est un mécanisme qui a été mis en place pour, à l'instar du Stabex et du Sysmin, compenser les baisses accidentelles des recettes d'exportation des produits de base des pays membres du FMI. En 1983, ce mécanisme fut élargi et ouvert ensuite aux pays faisant face à une hausse accidentelle du coût de leurs importations alimentaires. En 1988, le FMI élargit encore davantage le mécanisme en lui adjoignant l'élément "imprévu". Il devint ainsi "Facilité de financement compensatoire et pour imprévu". Cet élément était spécialement inclu pour permettre le recours au Fonds dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Dans la pratique, seuls les pays en développement ont eu recours à cette facilité.

30. Une fois que la requête d'un pays est acceptée par le Fonds, il peut retirer des montants suivant le niveau de la perte de recettes. Le pays ne peut néanmoins dépasser 105 pour cent du montant de sa quote-part. La chute des recettes s'apprécie en calculant la moyenne géométrique des recettes (en DTS) sur cinq ans centrés sur l'année déficitaire. Ces crédits sont remboursés sur cinq ans à taux réduit avec une période de différé de trois ans. La conditionnalité est faible: le pays doit s'efforcer de rééquilibrer sa balance des paiements.

b. Mécanismes de stabilisation des cours

31. La limite majeure des mécanismes de financement compensatoire est qu'ils agissent a posteriori; de ce fait ils ne peuvent pas prévenir le risque de chute de recettes d'exportations. Il est vrai que, conçus pour compenser les baisses "accidentelles" de ces recettes, ces mécanismes ne pourraient agir autrement. Néanmoins, il s'est avéré que le risque était devenu structurel et chronique. C'est donc de là que naît l'intérêt pour les mécanismes de stabilisation ex-ante agissant sur le facteur principal d'instabilité des recettes d'exportation, à savoir la fluctuation des cours. Cette section se penchera sur les accords de produits, les techniques des marchés boursiers et le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base comme mécanismes de stabilisation des cours.

(i) Les Accords de produits

32. Le mécanisme de fonctionnement d'un accord de produit consiste à stabiliser son cours en contrôlant son offre, pour assurer un prix d'équilibre relativement stable. La régulation des marchés de produits de base date de longtemps. En 1861, les producteurs de sucre conclurent leurs premiers pactes d'association pour influencer les prix du marché, tandis que le premier accord international sur l'étain fut signé en 1931. Plus récemment, cinq accords de produits de base ont relativement bien fonctionné: il s'agit des accords sur le café, le cacao, le sucre, l'étain et le caoutchouc naturel. La stabilisation par les accords de produits se fait de deux manières qui peuvent être complémentaires: la méthode du stock régulateur et la méthode des quotas.

33. L'analyse de l'évolution à moyen terme du cours d'un produit révèle un processus cyclique auto-entretenu 18/. Un cours élevé induit, à moyen terme, une surproduction (par l'effet combiné de l'encouragement de sa production et le découragement de sa consommation). Cette situation fait chuter les cours, décourage la production mais encourage en même temps la consommation. La pénurie qui en résulte conduit à son tour à un renchérissement des cours et le cycle recommence. Ces fluctuations des cours sont amplifiées par des mouvements spéculatifs sur les marchés à terme.

34. Dans ce contexte de mouvement de balancier des cours, le rôle du stock régulateur est de rompre le cycle en intervenant dans le sens opposé au mouvement du cycle. En période de surproduction, le stock régulateur achète les quantités excédentaires qui autrement font baisser le cours en deçà du prix plancher de référence. Dans le cas contraire, le stock régulateur libère ses quantités sur le marché pour empêcher une flambée des prix au-delà du prix plafond de référence. Ces effets ont un impact significatif sur la production et la consommation du produit.

35. Le système de régulation par les quotas, quant à lui, consiste à assigner à chaque membre de l'accord un quota de production (ou d'exportation) dans la production (ou l'exportation) globale du groupe. C'est un système de contrôle de la production (ou des exportations) qui agit sur les facteurs de l'instabilité à moyen terme liés à l'offre. Les quotas sont baissés en cas de surproduction et sont relevés en cas de pénurie, proportionnellement aux parts de marchés antérieures. Les difficultés présentées par la mise en oeuvre de contingentements à la production font que les accords de produits se servent généralement des quotas à l'exportation.

36. La stabilisation des cours des produits de base, que ce soit par le stock régulateur ou les quotas, est influencée par les marchés boursiers. Ceux-ci, par la technique du hedging, offrent de nouvelles possibilités de stabilisation en permettant une couverture contre le risque de variation de prix.

(ii) Les techniques des marchés boursiers 19/

37. Les bourses de produits de base peuvent se définir comme des lieux où se négocient les contrats à terme sur des produits de base spécifiques. Ces marchés sont concentrés dans les pays développés. A titre d'exemple, on peut citer le New York Cocoa Exchange, le London Commodity Exchange et la Bourse de commerce de Paris pour le cacao; le New York Coffee and Sugar Exchange, le London Commodity Exchange, la Bourse de commerce de Paris et la Bourse de commerce du Havre pour le café; le New York Cotton Exchange ou le Liverpool Cotton Association pour le coton; le London Metal Exchange et le New York Commodity

18/ Calabre, Op. Cit., p.72.

19/ Pour plus de détails à ce sujet, lire Y.Simon (1980), Bourses de commerce et marchés à terme de marchandises, Dalloz, Paris, 208p.

Exchange pour le cuivre. Les activités menées sur ces places influent plus ou moins directement sur les cours des produits qui y sont échangés. Compte tenu du fait que les techniques des marchés boursiers sont moins usitées en Afrique par rapport aux mécanismes précédents, cette section fera l'objet d'un développement relativement plus détaillé pour donner une image plus ou moins claire de leur fonctionnement.

38. Les transactions sur les marchés à terme ne portent pas sur des produits physiques mais plutôt sur des "papiers" qui s'appellent des contrats. Ceux-ci ne sont pas négociés pour conduire à une livraison des produits physiques, mais plutôt pour se protéger contre le risque de prix ou de spéculation. En effet, dans la quasi totalité des cas, le dénouement d'un contrat à terme se réalise par une inversion de l'opération initiale: le vendeur initial rachète un contrat que l'acheteur initial revend pour la même échéance, cette opération permettant à l'opérateur d'encaisser la différence entre les prix des deux transactions 20/. Les marchés à terme sont différents des marchés avec livraison différée de la marchandise qui sont assimilés à des marchés au comptant.

39. Deux catégories d'acteurs interviennent sur les marchés à terme: les "arbitragistes en couverture d'actif" et les "spéculateurs". Les premiers sont constitués d'entreprises dont le souci est de se protéger contre le risque de prix. Les spéculateurs sont des investisseurs occasionnels ou professionnels, qui tablent sur les variations des cours qu'ils sont censés mieux anticiper que quiconque, pour encaisser des plus-values en capital. Pour effectuer leurs opérations, ces différents opérateurs passent par des commissionnaires agréés.

40. Comment les marchés à terme offrent-ils aux exportateurs africains de produits de base des possibilités de stabilisation de leurs recettes ? En d'autres termes comment peuvent-ils se couvrir contre la baisse des cours? Deux cas sont envisageables: l'évolution du prix à terme peut être ou ne pas être parallèle à celle du prix au comptant. La seconde hypothèse est la plus réaliste car il serait plutôt exceptionnel que les prix au comptant et à terme évoluent de façon strictement parallèle; il y a toujours un phénomène d'"instabilité de l'instabilité" 21/. Dans le jargon des marchés à terme la différence entre ces deux prix s'appelle "base". Celle-ci représente un "report" lorsque le prix au comptant est inférieur au prix à terme, tandis que la base devient un "déport" dans le cas contraire. L'exportateur se couvre contre une baisse de prix en épongeant une grande partie de la moins-value subie sur son opération de vente de produits physiques par une vente simultanée de contrats à terme qu'il compte racheter à vil prix à échéance. La plus-value réalisée par la seconde opération essaiera de contrebalancer la moins-value encourue sur le physique.

20/ Ibidem, p.7.

21/ D. Badillo, J.-P. Dalloz(1985), Marché, Spéculation, Stabilisation, Paris, Economica, p.133.

41. Pour faciliter la compréhension de ce mécanisme, il convient de recourir à un exemple chiffré fictif. Supposer un industriel qui achète du cacao d'une valeur de 100 pour le revendre sous la forme de produits finis (chocolat) après 6 mois. Il doit stocker sa matière première mais a peur d'une baisse des prix dans les mois à venir. Pour ce faire, il décide de vendre un contrat portant sur le même produit pour une valeur de 90 (la différence entre le prix du contrat et le prix du physique est en gros constitué par le coût de couverture qui va au spéculateur). Supposer que, à terme, le prix du cacao baisse de 30 pour cent. En vendant son chocolat, l'industriel va subir une moins-value de 30 mais en même temps, en rachetant un contrat à terme pour une valeur de 63, il réalisera une plus-value de 27. Le résultat global de l'opération sera donc une moins-value de 3 qui est de loin moindre que la moins-value de 30 qu'il aurait subie s'il n'avait pas recouru à l'opération de couverture.

42. Les opérations de couverture impliquent des coûts. Aussi existe-t-il une technique de choix des échéances qui minimisent les coûts. Le vendeur peut par exemple recourir à la technique "achète et garde" ou "achète et vend" suivant l'évolution des paramètres du marché. La qualité de la couverture dépend en grande partie de l'évolution relative des prix à terme et au comptant et la façon dont cette information est anticipée; l'information joue un rôle essentiel dans ces mécanismes. Comme le souligne David Nicholas ^{22/}, les opérateurs des marchés à terme de produits sont sans nul doute parmi les agents manipulant le plus d'informations dans le domaine commercial: ils ont besoin d'un flux constant d'informations en provenance de tous les coins du globe, sous différents aspects et sur des sujets variés.

43. Il convient enfin de souligner que les pays africains exportateurs de produits de base répondent aux critères définis par Yves Simon pour justifier la nécessité de recourir aux opérations de couverture ^{23/}:

- Ils ont une grande aversion vis-à-vis du risque de prix;
- Le volume de leurs stocks est élevé;
- Leurs anticipations des prix sont mal définies et incertaines;
- La variabilité des prix de leurs exportations est grande par rapport à celle de leurs importations;
- Le risque de prix est une composante importante du risque total sur leurs recettes d'exportation;

^{22/} David Nicholas (1985), Commodities Futures Trading: A Guide to information sources and computerized services, Mansell Publishing Limited, London, 144p.

^{23/} Y. Simon, Op. Cit., p.32.

- Les prix des produits de base représentent l'élément-clé de la détermination des recettes de leurs exportations.

44. C'est compte tenu de ces critères qu'il apparaît que les économies africaines gagneraient à s'embarquer sur la voie des marchés boursiers dans la recherche de solutions au problème de stabilisation des recettes d'exportation de leurs produits de base.

(iii) Le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base

45. En 1980 fut adoptée à Nairobi la Résolution 93(iv) du Programme intégré des produits de base par la IVème Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En juin 1989, les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de ce Fonds étaient réunies. Le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base fut officiellement créé le 19 juin 1989.

46. Le Fonds fonctionne autour de deux axes d'activités:

- (i) Le premier axe s'occupe du financement des activités des organisations internationales oeuvrant dans le cadre des accords internationaux de produits qui comportent des mécanismes de stocks régulateurs. Des conditions strictes règlementent l'octroi des ressources de ce Fonds qui, à titre d'exemple, ne peuvent pas être utilisés à des fins spéculatives. En plus, il convient de noter que ce n'est pas le capital du Fonds qui est donné sous forme de crédit mais plutôt les ressources générées par des emprunts garanties par le stock régulateur ainsi que par le capital souscrit par les membres de l'institution associée au Fonds.
- (ii) La seconde ligne de crédit finance des activités autres que le stock régulateur telles que la recherche-développement, l'amélioration de la productivité et de la qualité, le développement des marchés, la promotion de la transformation de produits locaux, ainsi que la recherche de nouvelles utilisations de ces produits.

47. De par sa nature, la seconde ligne doit être la plus active dans un premier temps, tandis que la première le sera lorsque les organisations de produits et le Fonds auront mis sur pied un cadre et convenu des conditions de coopération mutuels.

48. Ce chapitre a tracé le cadre général de la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base. En se référant à ce contexte, le chapitre suivant fait le point sur l'expérience des pays africains dans la stabilisation des recettes d'exportation de leurs produits de base.

IV. EXPERIENCE AFRICAINE DANS LA STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE

49. Les économies africaines se sont trouvées de facto spécialisées dans l'exportation des produits de base. La forte dépendance qui en a découlé et l'instabilité des recettes d'exportation de ces produits ont poussé les pays africains à entreprendre des actions pour contrecarrer ces effets. Ces actions, entreprises aux plans national et international ont eu plus ou moins d'impact sur la stabilisation des recettes d'exportation.

a. Actions nationales de stabilisation: Caisses de stabilisation ou "Marketing Boards"

50. La plupart des pays africains ont instauré des caisses nationales de stabilisation ou "Marketing Boards" pour essayer de contrecarrer l'impact néfaste de l'instabilité des cours des produits de base sur leurs économies. Ces instruments de stabilisation étaient créés par l'Etat pour servir d'abord d'intermédiaires entre les producteurs et le marché mondial, et ensuite pour assurer la stabilisation des prix payés aux producteurs. De nouvelles fonctions sont venues se greffer à ces deux fonctions de base et ont quelquefois pris le pas sur ces dernières. En effet, suite à l'importance des capitaux qu'elles ont été amenées à manipuler, ces caisses sont devenues des maillons importants des rouages du développement national. Dans certains pays, elles sont même allées jusqu'à devenir des institutions d'un poids politique considérable. En Côte d'Ivoire par exemple, la "Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles", créée en 1962 pour stabiliser les prix payés aux producteurs, s'est petit à petit retrouvée au centre du système politique ivoirien, certainement à cause de sa large implantation à travers tout le pays et à son importance financière 24/.

51. Dans la plupart des pays africains, les caisses de stabilisation ont été créées par les puissances coloniales. Après les indépendances, elles ont souvent subi de multiples transformations qui élargissaient leurs activités mais en gardant leur rôle central d'intermédiation entre les producteurs et le marché mondial. A titre d'illustration et sous réserve des changements qu'il y aurait eus, le tableau suivant donne quelques exemples de caisses de stabilisation ou de Commodity Boards dans quelques pays africains.

24/ Lire à ce sujet Richard C. Crook, "Politics, the Cocoa Crisis, and Administration in Côte d'Ivoire" in The Journal of Modern African Studies, Volume 28, Number 4, December 1990, Cambridge University Press, pp. 649 à 669.

Tableau 2:

Quelques exemples de "Commodity Boards" ou de Caisses de stabilisation

PAYS	DENOMINATION	PRODUITS CONCERNES
Gambie	Gambia Produce Marketing Board(1973)	arachides, produits du palmier à huile, coton et riz.
Nigeria 25/ (1976)	<ul style="list-style-type: none"> * Cocoa Board * Groundnut Board * Cotton Board * Palm Produce Board * Rubber Board * Grains Board * Root Crops Board 	<ul style="list-style-type: none"> * cacao, café, thé. * arachides, graines de soja, graines de ricin, gingembre, amandes de karité. * coton, kenaf et autres fibres. * noix de palme, huiles de palme et de coprah. * caoutchouc. * céréales alimentaires. * racines et tubercules alimentaires.
Tanzania	* Coffee Authority of Tanzania (1977)	* café
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> * Office national de commercialisation des produits de base (1976) * Organisation camerounaise de la Banane (1973) 	<ul style="list-style-type: none"> * cacao, café, coton * Banane
Congo	* Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles et forestiers (1978)	* café, cacao, tabac et bois en grumes.
Gabon	* Caisse de stabilisation des prix du café (1977)	* café
Côte d'Ivoire	* Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (1962)	<ul style="list-style-type: none"> * Café, cacao, huile de palme et coprah. * Finance également la production d'autres produits.

Source: D. Badillo, J.-P. Dalloz, Op.Cit., pp. 258 à 259

25/ Le système de "Commodity Boards" au Nigeria était dissout en 1986 comme une des mesures de déréglementation de l'économie nationale.

52. Les caisses de stabilisation ont été confrontées à d'énormes difficultés à partir des années 1980. Si elles ont pu garantir un prix rémunérateur aux producteurs de produits de base pendant une certaine période, les caisses de stabilisation se sont par la suite avérées incapables de maintenir cette politique. La chute continue des cours de ces produits depuis le début des années 1980 et leur faible compétitivité par rapport aux produits d'autres régions en développement ont conduit ces institutions à ne plus assurer l'engagement primordial justifiant même leur création, à savoir l'octroi d'un prix rémunérateur aux producteurs. Dans certains cas, elles tombaient purement et simplement en faillite. Dans d'autres cas comme dans celui du Nigéria, ces institutions ont été dissoutes ou sont en voie de l'être, suite à la déréglementation de l'économie entreprise dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Le résultat fut la chute des prix payés aux producteurs combinée avec un grand choc sur le développement compte tenu de la dimension qu'avaient prise ces institutions dans les processus de développement national. En guise d'exemple, en 1989-1990, l'exportation d'un Kg de cacao coûtait à l'Etat Ivoirien 700 FCFA pour ne lui procurer que 350 FCFA. En juillet 1989, le prix payé au producteur ivoirien de cacao passa de 400 FCFA/Kg à 250 FCFA ^{26/}. L'une des conséquences directes de cette action fut la baisse de la qualité du cacao ivoirien et partant des problèmes plus prononcés pour sa vente. Mais il paraît utile de souligner que, pour le cas du cacao ivoirien, les prix aux producteurs avaient été placés à un niveau très élevé en comparaison avec les autres pays africains producteurs.

b. Actions internationales de stabilisation

53. Les pays africains ont également participé aux mécanismes multilatéraux de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base décrits au chapitre précédent. Les résultats ont été différents suivant la nature des mécanismes en question.

54. Le STABEX a sans nul doute eu des conséquences positives sur les économies des pays africains, en particulier celles des pays les plus pauvres, enclavés ou insulaires. La rapidité de son intervention a pu avoir un effet positif sur la croissance et le développement de certains pays. Mais si le STABEX a fonctionné de façon relativement satisfaisante jusqu'au début des années 1980, les pays africains gardent l'amer souvenir du "Stabex à 50 pour cent" de l'exercice 1980-1981. Des informations récentes présentent également du risque que le mécanisme ne puisse pas couvrir ses engagements pour 1991. En fait, le système se trouve confronté à un problème contre lequel il n'est pas préparé: la chute tendancielle des recettes d'exportation. De ce fait, ses effets sur la stabilisation ne peuvent être que limités. En outre, malgré les progrès accomplis dans la conception du dernier STABEX de la Convention de Lomé IV, le système de calcul des seuils de déclenchement dans un contexte de chute continue des recettes fait que, sans que leurs situations se soient améliorées, les pays africains n'ont pu bénéficier que de transferts de plus en plus faibles depuis 1981. Enfin, l'absence de conditionnalité, notamment dans Lomé I, a réduit

26/ Ibidem, pp.660 à 661.

l'efficacité des transferts qui étaient souvent détournés vers des usages auxquels ils n'étaient pas destinés (notamment la résorption des déficits budgétaires).

55. Quant au SYSMIN, le progrès notable apporté par Lomé IV porte sur l'inclusion de deux nouveaux produits: l'uranium dans la liste des produits couverts par le Premier Guichet, et l'or dans le calcul du taux de dépendance. Compte tenu des similitudes de leur fonctionnement, les critiques ci-dessus formulées sur le STABEX sont également valables pour le SYSMIN.

56. Certaines critiques vont plus loin en reprochant aux mécanismes de financement compensatoire comme le STABEX et le SYSMIN de perpétuer des situations d'inefficience dans la production par leur système de compensation de pertes de recettes. Tout en émettant quelques réserves sur cette position plutôt radicale, il convient d'admettre que parfois, les transferts de fonds par ces mécanismes ont eu pour effet non pas une vraie stabilisation, mais un "dopage" des économies par ces injections massives de capitaux concentrées sur une courte période.

57. Sur un autre plan, les pays africains ont pu bénéficier d'effets variés sur la stabilisation de leurs exportations à travers la Facilité de financement compensatoire du FMI. Le tableau suivant montre l'effet de la FFC sur la stabilisation des recettes d'exportation de 31 pays africains.

Tableau 3 : Estimation de l'influence de la FPC sur la stabilisation des recettes de certains pays africains de 1975 à 1985.

Pays	I: Indice d'instabilité			Changement %	
	(1)	(2)	(3)	(1-2)	(1-3)
Burundi	17.63	18.94	18.79	-7.40	-6.55
Cameroun	7.33	7.03	7.01	4.00	4.27
Rép. Centrafric.	7.87	8.00	7.87	-1.58	0.00
Tchad	19.77	17.94	18.23	9.24	7.79
Congo	14.63	14.47	14.42	1.12	1.45
Côte d'Ivoire	8.04	8.08	7.89	-0.53	1.90
Egypte	10.62	10.48	10.50	1.25	1.09
Guinée Equator.	24.95	23.66	23.29	5.16	6.68
Ethiopie	9.70	8.80	9.02	9.22	6.97
Gambie	14.15	11.83	11.65	16.40	17.67
Ghana	8.63	7.72	7.87	10.56	8.80
Kenya	9.15	7.99	8.10	12.67	11.41
Madagascar	6.10	6.24	6.36	-2.28	-4.22
Malawi	11.99	10.75	11.19	10.35	6.67
Mali	11.85	11.80	11.64	0.40	1.82
Mauritanie	10.67	10.25	10.28	3.94	3.60
Maurice	6.38	5.80	5.66	9.14	11.34
Maroc	7.40	6.78	6.69	8.42	9.59
Niger	10.72	11.10	10.96	-3.56	-2.26
Sénégal	10.58	9.71	9.76	8.24	7.76
Sierra Léone	10.91	8.60	8.84	21.16	18.97
Somalie	12.68	10.01	10.01	21.09	21.09
Soudan	11.80	10.38	10.41	12.10	11.82
Swaziland	12.78	12.82	12.81	-0.33	-0.23
Tanzanie	10.26	9.42	9.44	8.25	7.99
Togo	10.58	10.13	10.23	4.28	3.37
Tunisie	8.37	8.13	8.07	2.89	3.53
Ouganda	15.91	14.10	14.04	11.37	11.77
Zaire	9.17	7.52	7.83	17.98	14.58
Zambie	13.74	11.48	12.12	16.41	11.77
Zimbabwe	7.69	7.61	7.62	1.12	0.94
Moyenne	10.76	10.00	10.04	4.86	5.24

- (1): Indice d'instabilité avant achats des crédits FFC
- (2): Indice d'instabilité après achat des crédits FFC
- (3): Indice d'instabilité après achat et rachat des crédits

Source: Ce tableau a été constitué à partir des données contenues dans l'article de Manmohan S. Kumar "The Stabilizing Role of the Compensatory Financing Facility" in IMF Staff Papers, December 1989, pp.771 à 809. Les moyennes sont géométriques, recalculées à partir des données portant sur les 31 pays retenus.

58. Ce tableau révèle que, à l'exception du Burundi, de la République Centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Niger et du Swaziland, le recours à la FFC a eu un effet, certes très modeste, mais positif sur l'instabilité des recettes d'exportation des 31 pays recensés, soit un taux de plus de 80 pour cent. L'avantage essentiel de la FFC est sa faible conditionnalité; ce qui fait d'elle une source de financement d'un intérêt certain au sein du FMI. En plus, ses différentes réadaptations qui ont suivi l'évolution des besoins des pays en développement en général et des pays africains en particulier traduisent une volonté du Fonds de leur venir en aide pour assouplir les problèmes liés à leurs déficits commerciaux.

59. Le secours que le FFC apporte aux économies accablées par les déficits de la balance commerciale est néanmoins limité: le plafond du crédit fixé à 105 pour cent de la quote-part est assez limitatif dans un contexte où ce sont justement les pays africains les plus touchés par les aléas des recettes d'exportation qui ont les plus faibles quote-parts au FMI. Par conséquent ils ont l'accès le plus limité aux crédits du FFC. En outre, les conditions de remboursement telles qu'exposées antérieurement sont relativement strictes et limitent la capacité des pays pauvres à recourir à ce mécanisme. Il convient de souligner en plus que la méthode de calcul de la moyenne conduit à une réduction automatique des montants de crédit de la FFC par le fait de la diminution continue des recettes d'exportation. Enfin, il faut noter que certains aspects de la FFC peuvent jouer un rôle déstabilisateur. C'est le cas notamment lorsque la période du déficit et celle où le pays obtient le crédit sont assez éloignées; ou encore lorsque la période de remboursement ne correspond pas avec celle de la reprise de la stabilité des recettes d'exportation; ou enfin lorsque des erreurs importantes dans la prévision des recettes d'exportation sont enregistrées et conduisent en général à des effets déstabilisateurs au moment du remboursement du crédit. Il n'est donc pas étonnant que, bien que positif, l'effet de la FFC sur les économies africaines soit resté faible. Comme le montre le tableau précédent, cet effet est de l'ordre de 5 pour cent en moyenne.

60. Qu'en est-il de l'effet de la participation de l'Afrique aux accords de produits? Dès 1962, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Togo participèrent au premier accord international du cacao. Bien qu'ils aient joué un rôle non négligeable sur la stabilisation des cours, les différents accords sur le cacao ont fonctionné de façon peu satisfaisante. Actuellement, ces accords se sont desintégréés et le marché du cacao n'est plus régulé par aucun mécanisme. Des efforts continuent d'être déployés pour la renégociation d'un nouvel accord.

61. Quant aux accords sur le café, le premier datant de 1959 fut suivi en 1960 par la création de l'Organisation interafricaine du café (OIAF) regroupant les exportateurs africains de café. L'objectif majeur de cette organisation était de stabiliser les prix du café sur les marchés mondiaux. L'histoire de la dernière décennie a montré que cet objectif a été loin d'être atteint. Le dernier accord ayant expiré en 1990, le marché international du café, à l'instar de celui du cacao, n'est plus régulé par aucun accord de stabilisation. Des négociations très difficiles sont en cours pour son renouvellement.

62. Le mérite des accords sur le café et sur le cacao a été qu'ils ont tant bien que mal influé sur les variables structurelles de l'instabilité des marchés de ces produits: la production et la consommation. En outre, le rôle dissuasif de l'intervention d'un stock régulateur sur le marché a été d'un intérêt psychologique très important en bloquant les mouvements spéculatifs, tandis que le système des quotas a pu permettre, dans une certaine mesure, de réguler l'offre à la conjoncture économique.

63. L'échec de ces accords était néanmoins prévisible suite aux nombreux problèmes associés à leur mise en oeuvre tels que le coût exorbitant de la constitution d'un stock régulateur, les effets des mouvements spéculatifs, les erreurs d'anticipation dans la fixation des fourchettes de prix, ainsi que les effets pervers de la fixation des quotas sur la production et de ses effets de fuite. En outre, les difficultés d'établir un consensus sur la distribution des quotas d'exportation entre différents pays membres ont souvent été à l'origine de la rupture de tels accords et continuent de compliquer leurs renégociations. Il convient enfin d'évoquer que certains pays consommateurs n'apprécient guère ce genre d'accords auxquels ils reprochent d'enfreindre aux lois économiques. Cette réticence a été par exemple l'une des raisons-clés expliquant l'opposition des Etats Unis et de la Grande Bretagne au renouvellement de l'Accord sur le cacao en 1980. Cette divergence d'intérêts entre pays consommateurs et pays producteurs a beaucoup pénalisé les paysans africains dont la déréglementation du marché a érodé la protection de revenus dont ils jouissaient.

64. A côté de ces deux accords qui présentent une importance particulière pour les économies africaines, les pays africains ont participé à d'autres accords. C'est le cas des accords internationaux de l'étain auxquels participent le Nigéria et le Zaïre. Après l'effondrement des cours en 1986, l'Association des pays producteurs d'étain (dont le Zaïre et le Nigéria font partie) décida de prendre la relève du Conseil international de l'étain qui gérait jusque là les différents accords. Une amélioration du marché, et partant des recettes d'exportation de l'étain, fut remarquée en 1989 comme résultat de cette action.

65. Quant aux accords sur le sucre, leur genèse remonte à 1861; plus d'un siècle après, le marché du sucre reste toujours instable. Le dernier accord en date, celui de 1987, ne comporte pas de mesures de stabilisation des prix. Peu de pays africains sont exportateurs de sucre. L'Ile Maurice est le pays le plus relativement dépendant des exportations de sucre. Il bénéficie d'un traitement préférentiel au sein des Accords CEE/ACP (il est estimé que le sucre mauricien exporté dans les pays de la CEE coûte trois fois le prix du marché mondial libre). Les autres

pays comme le Malawi et le Mozambique sont plutôt des exportateurs marginaux avec un taux de dépendance des exportations de sucre inférieur à 10 pour cent. Leurs économies ont donc été peu touchées par les fluctuations des cours du sucre.

66. Enfin, l'Accord international du caoutchouc intéresse peu l'Afrique où le Libéria, avec un taux de dépendance de 17 pour cent, est le seul pays relativement dépendant des exportations de caoutchouc naturel. L'Accord de 1987 et la fixation des prix seuils qui s'en est suivie en juillet 1990 n'ont eu que très peu d'impact sur les économies africaines en général.

67. La participation des pays africains aux marchés à terme de produits, malgré le potentiel qu'offre cette alternative dans la stabilisation des recettes d'exportation, est presque inexistante. Cela tient à une gamme de facteurs, notamment le nombre limité de ces marchés, leur caractère "fermé aux non-initiés", leurs fortes exigences techniques et financières, etc. En d'autres termes, la participation à ces marchés pose des exigences auxquelles la plupart des pays africains ne peuvent pas répondre facilement. C'est entre autres suite à cette difficulté d'accès aux bourses internationales de produits qu'est née l'idée de création de bourses régionales de produits en Afrique, notamment au sein de la Zone d'échanges préférentiels des pays d'Afrique Orientale et Australe (ZEP). Malheureusement, une étude de faisabilité entreprise en 1981-82 est restée sans suite. Cela a été peut-être dû au fait que différentes conditions préalables à la mise sur pied de telles bourses n'ont pas encore été réunies à ce jour 27/. Le Nigéria est actuellement le seul pays africain à avoir pu créer une bourse de produits 28/.

68. Quant à l'apport du Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base à la stabilisation des cours des produits de base, il paraît trop tôt d'en évaluer les résultats car il vient à peine d'être opérationnel. Deux remarques peuvent néanmoins être formulées quant à son impact potentiel sur les économies africaines dans un avenir immédiat:

- (i) La plupart des pays africains sont encore peu informés de la manière dont ce Fonds peut leur venir en aide.
- (ii) Compte tenu des objectifs du Fonds et de l'importance des ressources financières nécessaires pour leur réalisation, il est très probable que ces ressources resteront insuffisantes et que cela compromettra l'efficacité du Fonds.

27/ Les détails sur cette étude sont contenus dans le Report on the Establishment of an Agricultural Commodity Exchange for Eastern and Southern Africa (ECA/MULPOC/Lusaka/V/3(ii)) présenté au mois de mars 1982.

28/ Voir "Commodity Exchange Market: Possible Impact on Nigeria's Non Oil Export Drive" in Monthly Business and Economic Digest, United Bank for Africa Plc, Lagos, Nigeria, Vol.15, no.4, April 1992.

V. PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA STABILISATION DES RECETTES D' EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE PAR LES PAYS AFRICAINS.

69. L'efficacité limitée des mécanismes de stabilisation actuels et l'échec des accords de produits face au défi posé par la baisse continue des recettes d'exportation des produits de base aux économies africaines nécessitent une action globale et soutenue. Des mesures doivent être prises aux plans national, sous-régional, régional et international, pour s'attaquer à la baisse tendancielle des recettes provenant de l'exportation de produits de base en Afrique.

a. Mesures au plan national

70. Les pays africains pourraient améliorer les recettes provenant de l'exportation de leurs produits de base en mettant en oeuvre, entre autres, les mesures suivantes:

* Améliorer la compétitivité de leurs produits de base en réduisant les coûts de production. Ceci ne signifie aucunement réduction du prix payé aux producteurs qui risquerait de conduire à des effets pervers sur la production. Cela se ferait plutôt par la réduction de frais liés à certains postes de la structure du coût de production comme les frais de ramassage (pour le café et le cacao par exemple), les droits et taxes à l'exportation, les frais généraux, les frais de transport, etc. Les structures de la valeur CAF du café et du cacao ivoiriens rendus en France sont données en annexe en guise d'exemple 29/. Pour ce faire, une analyse systématique de la structure des coûts de tous les produits exportés s'impose pour permettre d'indiquer là où la compression est possible.

* Instaurer une politique macroéconomique favorisant la production et la commercialisation des produits de base. Dans ce cadre, les prix payés aux producteurs devraient se référer aux prix du marché mondial, tandis que des mesures fiscales favorables au secteur des produits de base devraient être consenties. Par exemple, l'importation des engrais, des machines et outils, ainsi que d'autres inputs devraient être exemptés de droits de douane. De même, les taxes à l'exportation des produits de base devraient être considérablement réduites ou complètement supprimées.

29/ Le lecteur voudra bien excuser le fait que l'étude n'ait pas pu fournir des chiffres plus actualisés dans ces deux tableaux en annexe. Néanmoins, l'objectif de ces derniers est de montrer que l'analyse de la structure du coût de production d'un produit de base pourrait contribuer à déterminer certains postes pouvant être réduits pour améliorer la compétitivité du produit. Cela était vrai il y a dix ans et reste encore vrai actuellement. Si les informations contenues dans les deux tableaux en annexe sont vieilles d'un peu plus de dix ans, cela ne change en rien la réalité du problème ci-haut décrit.

* Assurer la compétitivité des produits de base africains en termes de prix et de qualité afin que l'Afrique ne perde plus ses marchés traditionnels. Pour ce faire, la modernisation de la production par la mécanisation de l'agriculture, l'utilisation d'engrais et le recours aux technologies modernes d'extraction minière, etc. sont des facteurs essentiels. En effet, c'est pour avoir gardé des méthodes de production archaïques et moins compétitives au cours des trois dernières décennies qu'une partie importante des marchés africains a été perdue au profit des pays asiatiques et latino-américains plus compétitifs. La création des centres de normalisation dans certains pays comme au Sénégal et au Burundi est un facteur encourageant pour produire des biens répondant aux normes internationales de qualité et devrait être généralisée.

* Intégrer verticalement le secteur des produits de base en assurant une plus grande transformation de produits agricoles et miniers. En augmentant leur valeur ajoutée, l'exportation de ces produits fournirait plus de recettes aux économies nationales. D'un autre côté, leur intégration dans le processus de production nationale avec plus de valeur ajoutée réduirait la forte dépendance des économies de l'exportation des produits de base.

* Rationaliser les opérations de production, de distribution et de commercialisation des produits de base en associant davantage le secteur privé à ce domaine longtemps réservé au monopole de l'Etat. Certains pays sont déjà avancés à ce plan: le Burundi a par exemple entamé une privatisation graduelle de sa filière café qui était jusque très récemment, à part la production et une partie du ramassage, sous le monopole de l'Etat.

* Mettre sur pied ou renforcer des infrastructures modernes de production, de stockage et de commercialisation des produits de base. Cela est d'autant plus nécessaire que la plupart des pays africains dépendent encore des infrastructures léguées par la colonisation il y a 30 ans, alors que l'environnement et le contexte du commerce des produits de base ont littéralement changé.

* Affecter les recettes d'exportation au développement socio-économique pour relever le niveau de vie de la population et créer ainsi des effets d'entraînement. L'amélioration des revenus de la population permettrait d'investir davantage dans la production des produits de base et d'être plus compétitif, ou même de diversifier la production et par conséquent d'être moins dépendant.

b. Mesures aux plans sous-régional et régional

71. Pour être compétitives sur le marché mondial, les économies africaines doivent collectivement satisfaire à certaines exigences auxquelles il est difficile de répondre au plan individuel. Cela doit revenir aux nombreuses institutions sous-régionales et régionales de coopération qui existent dans toutes les parties du continent. Les pays africains, au plan collectif, devraient entre autres actions:

* Entreprendre un programme commun de promotion des exportations de produits de base. Des pays partageant les mêmes intérêts dans l'exportation d'un même produit de base devraient se constituer en groupements de marketing à l'exportation 30/. Dans ce cadre, ils devraient conduire, sur une base continue, des études d'offre et de demande de leurs produits devant les aider à définir leurs stratégies de vente. Une meilleure connaissance des marchés de consommation leur permettrait également d'assurer eux-mêmes le marketing de leurs exportations pour réduire le coût très élevé de l'intermédiation commerciale à laquelle ils sont souvent obligés de recourir. Cela pourrait se faire en assignant cette tâche à des agents commerciaux permanents sur les principaux marchés de consommation. Le coût d'une telle opération serait partagé entre les Etats participants au pro rata des ventes. Ces groupements de marketing à l'exportation pourraient par exemple être constitués à l'image des associations de producteurs et exportateurs déjà existantes comme l'Organisation interafricaine du café, le Conseil africain de l'arachide, l'Organisation africaine du bois, etc. Cette concertation permanente entre producteurs permettrait également de mieux contrôler l'évolution des capacités de production et fortifier leur positionnement sur le marché.

* Créer des institutions régionales de recherche et technologie ciblées sur la promotion de certains produits comme le café, le cacao, le bois, le coton, le thé. De telles institutions entreprendraient notamment des études sur l'effet des substituts synthétiques aux recettes d'exportation des produits de base africains, qui permettraient d'adapter les stratégies de production et de vente à cet important facteur que l'Afrique a malheureusement longtemps négligé. Ces centres, avec l'aide notamment du Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base, auraient également pour objectif d'étudier de nouvelles utilisations de produits africains pour réduire la forte dépendance du marché extérieur. Cette recherche de nouveaux marchés devrait être facilitée par une campagne marketing du genre "consommer africain" qui encouragerait les Africains à consommer leurs propres produits. Mais cela n'est possible que si des politiques d'encouragement du commerce intra-africain sont mises en oeuvre. Le cadre qu'offre le Traité portant création de la Communauté économique africaine est idéal pour atteindre cet objectif.

* Mettre sur pied et/ou multiplier des institutions financières africaines spécialisées dans les opérations de financement du commerce extérieur. Le projet de création par le Groupe de la Banque africaine de développement d'une Banque d'Import-Export vient au bon moment. En plus, mais sur un autre plan, l'encouragement des échanges compensés, partout où cela est possible, accroîtrait le volume des échanges intra-africains en réduisant le recours aux devises souvent insuffisantes.

30/ Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à Création et gestion des groupements de marketing à l'exportation, publication du Centre du Commerce International, Genève, 1973.

* Développer un système de collecte et de diffusion d'informations commerciales sur les potentialités d'échanges intra-africains, et entre l'Afrique et le reste du monde. Ce système serait coordonné par des unités qui pourraient évoluer progressivement et jouer plus tard le rôle de bourses de produits.

* Prévoir au sein du Secrétariat de la CEA, une unité chargée spécifiquement de la gestion des produits de base africains. Une telle unité devrait, entre autres, mener une analyse approfondie de tous les mécanismes de stabilisation existants, proposer leur amélioration éventuelle, assister au cas par cas tous les pays africains à mieux en tirer profit et explorer tous les voies et moyens de rendre les produits de base africains plus rentables au niveau des économies nationales.

c. Mesures au plan international

72. Il est actuellement admis que le commerce est l'un des facteurs essentiels justifiant la coopération internationale. Les pays africains font partie de ce contexte qui offre un cadre de coopération dont ils devraient s'employer à profiter toujours davantage. Pour y parvenir, les pays africains devraient:

* Renforcer leur capacité de négociation au sein des instances multilatérales de coopération commerciale comme le GATT, la CNUCED, la Convention CEE-ACP, notamment en faisant montre d'une participation active dans tous leurs organes. Cela signifie que les pays africains doivent redoubler d'efforts pour se préparer sérieusement aux négociations avec une connaissance approfondie des dossiers, car cela n'a pas toujours été le cas par le passé. C'est dans de tels cadres que ces pays doivent notamment négocier des conditions préférentielles d'entrée de leurs produits sur les marchés des pays développés. De grands efforts sont donc à consentir à ce plan car l'absence de l'Afrique ou la présence d'une Afrique mal préparée à ces instances fait que les décisions sont souvent arrêtées sans nécessairement tenir compte de ses intérêts. La CEA doit jouer à ce sujet un rôle de premier plan en renforçant davantage son assistance aux pays africains dans les négociations multilatérales.

* Oeuvrer pour la renégociation des accords de produits dont les recettes d'exportation de la plupart des pays africains sont tributaires. Malgré leurs imperfections, ces accords ont constitué un cadre privilégié de négociation pour la stabilisation des recettes d'exportation de ces produits. Par conséquent, les pays africains devraient engager une campagne multiforme et prévoir des ressources suffisantes pour renégocier ces accords. Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que les pays africains initient ou intensifient une forte coopération internationale entre producteurs et consommateurs de produits de base. En s'attaquant ensemble au problème d'instabilité des cours de ces produits qui, de l'avis de Badillo et Dalloz, est l'une des causes majeures de crises

économiques actuelles ^{31/}, une telle action bénéficierait à la fois aux producteurs et aux consommateurs.

* Entreprendre les négociations nécessaires pour parvenir à la participation de l'Afrique aux Bourses internationales de produits de base. En se confinant à n'opérer que sur le "physique", les économies africaines se privent des avantages des marchés de "contrats" ou "hedging". En effet, ces derniers leur permettraient notamment d'assurer des récoltes à venir ou des stocks qu'ils détiennent par des opérations de "hedging court", ou de tirer profit des fluctuations du marché en recourant au "hedging intermittent". Par contre sur le marché du physique, ces mêmes économies pourraient recourir à des opérations "en prix à fixer" (suivant l'anticipation que les agents se font des prix futurs). Ces mêmes économies pourraient "faire usage de marchés conditionnels en se portant notamment "receveuses" de primes" ^{32/}. Les marchés à terme offrent donc de nouvelles et importantes possibilités de stratégie commerciale que les pays africains n'arrivent pas encore à exploiter. Malheureusement, comme le reconnaissent eux-mêmes, les membres de ces marchés à terme, que ce soit à New York, Chicago, Paris ou Londres, forment un "club fermé". L'Afrique doit tout faire pour percer ce cercle en recourant entre autres à la négociation au sein des organisations internationales de produits ou des organismes multilatéraux de coopération commerciale. Ses agents doivent pouvoir s'installer peu à peu autour de ces marchés pour d'abord en maîtriser les techniques avant de parvenir à la pleine participation.

* Favoriser la création de coentreprises avec les pays développés pour encourager le transfert de capitaux (notamment sous forme d'investissements directs étrangers) et de technologies du monde développé vers le secteur des produits de base en Afrique. Cela pourrait se faire entre autres en élaborant des codes d'investissement incitatifs à la fois vis-à-vis de capitaux étrangers et de l'investissement dans le secteur des produits de base. Mais cela ne pourra être possible que lorsque l'Afrique sera politiquement stable pour dissiper la peur des investisseurs étrangers craignant d'être victimes des nombreux aléas politiques en Afrique.

VI. CONCLUSION GENERALE

73. La crise des économies africaines telle qu'elle se manifeste actuellement est le résultat d'une complexité de facteurs. Cette crise se caractérise principalement par sa persistance depuis le début de la décennie 1980. Cela s'explique en grande partie par la dépression continue des marchés des produits de base dont ces économies sont largement dépendantes. Ainsi par exemple, la crise de la dette africaine à partir des années 1980 a résulté en grande partie de l'incapacité

^{31/} D. Badillo, J.-P. Dalloz, *Op. Cit.*, p.103.

^{32/} *Ibidem*, p.219.

des pays africains à assurer le service de leurs dettes suite à la forte chute des recettes en devises qu'ils tiraient traditionnellement de l'exportation des produits de base.

74. La crise des produits de base a donc constitué un important goulot d'étranglement au développement des pays africains. Pour tenter de le surmonter, ces derniers ont recouru aux mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation alors existants. Malheureusement, que ce soit le STABEX et le SYSMIN de la Convention CEE-ACP, ou la Facilité de financement compensatoire du FMI, leurs effets de stabilisation, sans être négligeables, ont été très limités. Conçus pour pallier les conséquences de chutes "accidentelles" de recettes d'exportation, ces programmes s'avéraient inefficaces quand il s'agissait de s'attaquer à un problème devenu structurel et chronique. D'un autre côté, les quelque cinq accords internationaux de produits ayant plus ou moins bien fonctionné sont entrés dans une situation d'impasse. Alors que les accords sur le cacao et sur le café se sont effondrés, l'accord sur le sucre ne comporte pas de mécanisme régulateur, tandis que ceux sur l'étain et le caoutchouc naturel intéressent peu les pays africains.

75. La stabilisation des recettes provenant de l'exportation des produits de base en Afrique est donc devenue une hantise pour les responsables des économies africaines. S'il est d'un côté recommandé que ces derniers oeuvrent sans relâche pour redynamiser et tirer le meilleur profit des cadres de stabilisation existants, il est d'un autre côté primordial que de nouvelles voies soient explorées. Dans ce contexte, il convient de réitérer vivement le souhait que ces pays s'engagent sur les bourses de produits de base afin qu'ils puissent bénéficier des différents avantages qu'offrent les opérations de hedging. C'est une voie jusque là peu exploitée et dont les résultats pourraient intéresser beaucoup de pays. Il est également recommandé que les pays africains puissent déterminer, individuellement et collectivement, et avec l'assistance d'institutions telles que la CEA, les modalités par lesquelles le Fonds de la CNUCED pour les produits de base peut leur apporter son concours. Quant à l'idée de création de bourses régionales de produits en Afrique, le faible volume actuel des échanges intra-africains et les barrières qui restent toujours dressées contre eux, les contrôles excessifs que les gouvernements exercent sur les activités commerciales et sur les prix, l'absence d'une gamme variée de produits répondant aux normes internationales de qualité, entre autres, ne sont pas des facteurs encourageants. La création de ces bourses serait plutôt l'aboutissement d'un processus progressif qui supprimerait avant tout ces entraves. Cela ne veut nullement dire que les bourses de produits ne peuvent pas être viables en Afrique; la création récente d'une bourse de produits par le Nigéria confirme le contraire. Elle devrait d'ailleurs inspirer d'autres pays et/ou sous-régions s'intéressant à cette question. La Bourse nigériane pourrait par exemple constituer le noyau auquel viendraient se greffer d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment dans le cadre de la CEDEAO.

Annexe 1: Différentiels: Etats des frais par fonction (Café)

Campagne 79/80, Au 1.10.79		
<u>PRIX ACHAT PRODUCTEUR</u>		300
<u>FRAIS DE COMMERC. INTERNE CONDITIONNEMENT:</u>		
Frais de ramassage	11.969	
Entreposage, manutention	3.443	
Sacs charroi	<u>0.622</u>	16.034
<u>TRANSPORT, TRANSIT, MAGASINAGE: AFRIQUE</u>		
Transport	PM	
Entree magasin	0.363	
Loyer magasin	PM	
Sacherie neuve	6.719	
Sortie magasin	0.363	
Camionnage a quai	1.964	
Commission transit	<u>0.976</u>	10.385
<u>DROITS DE SORTIE & TAXES</u>		
Douane	57.50	
Taxe de port	<u>0.457</u>	57.957
<u>PRET MARITIME</u>		
Pre/ France	17.671	17.671
<u>ASSURANCES:</u>		
Assurance inter. commercialisat.	0.683	
Assurance s/ valeur CAF(maritime)	<u>2.168</u>	2.851
<u>FRAIS GENERAUX ET FINANCIERS</u>		
<u>A- FRAIS GENERAUX</u>		
Frais usinage	3.599	
Dechets usinage	3.224	
Sous-produits	6.449	
Acconage	1.723	
Credit endevement	0.115	
Frais inter. exportation	2.42	
Surveillance (port)	0.45	
Courtage	2.168	
Preinte maritime	1.951	
Frais generaux forfaitaires	<u>2.113</u>	24.212
<u>B-FRAIS FINANCIERS</u>		
Perte interets (centre.)	2.443	
Tiers-detention	p.m.	
Interets sur valeur CAF	<u>1.994</u>	<u>4.427</u>
<u>VALEUR CAF/FRANCE</u>		433.537
Soit FF/100 Kg		867.074

Annexe 2: Différentiels: Etats des frais par fonction (cacao)

Campagne 78/80 (Au 1.10.1979)		
<u>PRIX ACHAT PRODUCTEUR</u>		300
<u>FRAIS DE COMMERC. INTERNE CONDITIONNEMENT</u>		
Frais de ramassage	11.969	
Entreposage, manutention	3.443	
Sacs charroi	<u>0.711</u>	16.123
<u>TRANSPORT, TRANSIT, MAGASINAGE: AFRIQUE</u>		
Transport	PM	
Entree magasin	0.364	
Manutention reconditionnement	2.364	
Loyer magasin	0.321	
Sacherie neuve	6.772	
Sortie magasin	0.364	
Camionnage a quai	1.964	
Commission transit	<u>0.976</u>	13.107
<u>DROITS DE SORTIE & TAXES</u>		
Droit unique douane	50.6	
Taxe de port	<u>0.457</u>	51.057
<u>PRET</u>		
Pret/Europe	17.574	17.574
<u>ASSURANCES:</u>		
Assurance magasin (com.)	PM	
Assurance interieure	0.672	
Ass. sur valeur CAF(maritime)	<u>3.29</u>	3.962
<u>FRAIS GENERAUX ET FINANCIERS</u>		
<u>A- FRAIS GENERAUX</u>		
Dechets	4.824	
Frais generaux sur qual	2.055	
Acconage	1.723	
Credit enlevement	0.101	
Frais inter. exportation	2.14	
Surveillance	0.5	
Courtago	2.991	
Freinte maritime	6.409	
Stock regulateur	<u>PM</u>	20.743
<u>B- FRAIS FINANCIERS</u>		
Perte interets (com.)	2.462	
Tiers-detention	PM	
Interets sur CAF/Europe	<u>2.265</u>	<u>4.727</u>
<u>VALEUR CAF/EUROPE</u>		427.293
Soit FF/100 Kg		854.586